

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3948

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Place Cavellini - Requalification provisoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brailard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne J.C., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3948**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Place Cavellini - Requalification provisoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commune de Vaulx en Velin est traversée par le canal de Jonage provoquant une forte rupture spatiale avec :

- au nord, le village historique et la zone à urbaniser en priorité (ZUP) des années 1970, objet d'un renouvellement urbain important depuis une quinzaine d'années,
- au sud, le Carré de Soie organisé autour d'infrastructures majeures métro A et tramway T3, pôle de loisirs et de commerces, opérationnels depuis 2006.

La place Cavellini est le premier espace public du secteur sud de la Commune de Vaulx en Velin permettant, dès sa création dans les années 1920, le lien entre le site de production TASE et les Grandes cités TASE, lieu d'habitation des ouvriers de l'usine.

Aujourd'hui, l'ensemble du secteur Carré de Soie est en fort développement soutenu avec l'ouverture du pôle commercial et de loisirs en 2009, la création du pôle multimodal de la Soie accueillant métro, bus et tramway, la réalisation des premières constructions du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) TASE, la réhabilitation en cours de l'usine TASE en locaux tertiaires, et bientôt la zone d'aménagement concerté (ZAC) TASE qui développera près de 1 000 logements.

Pour autant, et bien que située au cœur de l'un des secteurs habités du Carré de Soie, la place Cavellini est un espace public délaissé, vaste par ses dimensions (environ 8 600 mètres carrés d'emprise non bâtie), dont l'ambiance urbaine est dégradée : fosses d'arbres vides, absence de limites physiques, sentiment d'inoccupation malgré les usages quotidiens ou ponctuels qui s'y déroulent.

Une étude de programmation commerciale menée à l'échelle du Carré de Soie a confirmé l'opportunité d'accueillir à terme une polarité commerciale de proximité à cet emplacement lorsque la chalandise sera suffisante, c'est-à-dire lorsque le développement résidentiel induit par la transformation urbaine du secteur TASE aura pris suffisamment d'ampleur à horizon d'une dizaine d'années.

Par ailleurs, les études de composition urbaine menées dans le cadre de la future ZAC TASE démontrent la nécessité d'inclure la place Cavellini dans un aménagement cohérent avec la requalification d'espaces publics limitrophes : avenue du Bataillon Carmagnole Liberté, liaison avec le boulevard urbain est. Or, cette dernière n'interviendra pas avant plusieurs années.

Dans l'immédiat et pour répondre aux attentes fortes des riverains de disposer d'un espace de proximité de qualité, il est proposé de réaliser, avant la fin de l'année, une requalification transitoire de la place en attendant son réaménagement définitif dans le cadre des projets évoqués.

Les travaux projetés relèvent des compétences de la Communauté urbaine de Lyon et de la Commune. Le choix a été fait de maintenir des maîtrises d'ouvrages séparées tout en concevant et en réalisant les travaux de manière cohérente et coordonnée. Ils consistent à :

- réorganiser les usages quotidiens et ponctuels : cheminements, jeux, stationnements et occupations occasionnels,
- compléter l'offre de loisirs par l'aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes enfants,
- occuper et caler les limites de la place par le végétal et le mobilier urbain,
- améliorer l'éclairage public.

Le coût estimé des travaux s'élève globalement à 380 000 € TTC.

La Commune de Vaulx en Velin interviendra sur l'aménagement de l'aire de jeux et l'éclairage public, pour un montant de 180 000 €.

La Communauté urbaine prendra en charge les travaux d'aménagement pour un montant de 200 000 € se décomposant de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| - terrassement et plantations : | 140 000 € TTC, |
| - mobilier urbain : | 35 000 € TTC, |
| - marquage au sol : | 5 000 € TTC, |
| - frais de notaire : | 5 000 € TTC, |
| - autres dépenses, dont aléas : | 15 000 € TTC ; |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux de requalification transitoire de la place Cavellini à Vaulx en Velin pour un montant prévisionnel de 200 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 200 000 € TTC sur l'opération n° OP06O2848 à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 180 000 € en 2013,
- 20 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.